



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Niveau de classification			
MD	MA	MS	NP
			X

N°
BST SAI 8809

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

**Hôpital Régional d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre - Brest (29)
Remplacement complet des ascenseurs YU518, YU501 et YU522**

Maître de l'ouvrage :
Ministère des Armées et des Anciens Combattants

Conducteur d'opération :
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE ATLANTIQUE
(SID ATL)

1. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2. OBJET DU PRESENT REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
2. CONDITION DE LA CONSULTATION	3
2.1. PROCEDURE RETENUE	3
2.2. CATEGORIE DE MARCHE	3
2.3. ALLOTISSEMENT	3
2.4. CODE CPV	3
2.5. FORME DU MARCHE.....	3
2.6. DATE D'ETABLISSEMENT, TYPE ET FORME DU PRIX	3
2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.8. PROTECTION DU SECRET	4
2.9. DELAI/DUREE D'EXECUTION DU MARCHE	4
2.10. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....	4
2.11. CCAG APPLICABLE	4
2.12. VARIANTES	4
2.13. GROUPEMENT (COTRAITANCE)	4
2.14. SOUS-TRAITANCE.....	4
2.15. VISITE DES LIEUX	4
3. MODALITES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
3.1. RECEVABILITE ADMINISTRATIVE.....	5
3.2. APPRECIATION DES CANDIDATURES	5
3.3. APPRECIATION DES OFFRES.....	5
3.3.1. <i>Critères éliminatoires</i>	5
3.3.2. <i>Critères de sélection des offres - Pondération</i>	5
3.3.3. <i>Méthodologie d'attribution des notes</i>	5
3.4. RECTIFICATION DE LA DECOMPOSITION DE PRIX	7
3.5. CLASSEMENT DES OFFRES	7
3.6. NEGOCIATION	7
3.7. ATTRIBUTION DU MARCHE.....	7
4. CONTENU DES PLIS ET MODALITES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES.....	8
4.1. DOCUMENTS CANDIDATURE	8
4.2. DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE	8
5. MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	10
5.1. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
5.2. ECHANGES DURANT LA PROCEDURE.....	10
5.2.1. <i>Questions posées par les candidats</i> :.....	10
5.2.2. <i>Modification de détail au dossier de consultation</i>	10
5.3. MODALITES DE REMISE DES PLIS	10
5.4. TRANSMISSION ET ECHANGES DE DOCUMENTS "DIFFUSION RESTREINTE" PENDANT LA CONSULTATION	10
5.5. COPIE DE SAUVEGARDE.....	10

1. DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

Hôpital Régional d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre – Brest (29) Remplacement complet des ascenseurs YU518, YU501 et YU522

1.2. Objet du présent règlement de la consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) adressé aux candidats est constitué :

- Du présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes éventuelles ;
- De l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles ;
- Du Cahier des Clauses Admistratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles.

Ces documents sont la propriété de l'État. Les informations communiquées par le pouvoir adjudicateur ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la procédure de passation du marché.

2. CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure retenue

La procédure retenue pour la présente consultation est la procédure adaptée ouverte consacrée par les articles R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

Le présent marché a fait l'objet d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) publié :

- au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ;
- sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) accessible à l'adresse :

www.marches-publics.gouv.fr

2.2. Catégorie de marché

Le présent marché est un marché de travaux.

2.3. Allotissement

Les prestations font l'objet d'un marché unique.

2.4. Code CPV

Code CPV principal	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseur
---------------------------	------------	------------------------------------

2.5. Forme du marché

Le présent marché est un marché ordinaire.

2.6. Date d'établissement, type et forme du prix

La date d'établissement, le type et la forme des prix sont définis dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre du candidat est fixé à cent-quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Toutefois, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales ou intermédiaires. En ce cas, c'est la date limite de remise de ces dernières qui sera prise en compte.

2.8. Protection du secret

Conformément aux dispositions de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale, annexée à l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, le marché est qualifié de contrat non protégé.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions de l'article "protection du secret" du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

2.9. Délai/durée d'exécution du marché

La durée du marché est définie dans l'Acte d'Engagement.

2.10. Lieu d'exécution des prestations

Hôpital Régional d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre - Brest (29)

2.11. CCAG applicable

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable pour l'exécution du marché est le CCAG Travaux approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

2.12. Variantes

Les variantes sont interdites.

2.13. Groupement (Cotraitance)

Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

Le candidat ne pourra pas se présenter en qualité de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement ou de candidat individuel.

2.14. Sous-traitance

Dès lors que le candidat a l'intention de sous-traiter une partie des prestations, il devra clairement l'indiquer en complétant le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance).

Dans tous les cas, le sous-traitant devra fournir la déclaration prévue aux articles [R. 2193-1 à R. 2193-8 du Code de la commande publique](#) (ou en signant le DC4, rubrique k).

Il est rappelé que pour toute sous-traitance dont le montant est égal ou supérieur à 10% du montant total du marché, le sous-traitant sera admis au paiement direct sous réserve qu'il soit accepté et ses conditions de paiements agréées par la personne publique.

2.15. Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire.

Le certificat de visite (cf. annexe 3) conditionnera la recevabilité de l'offre du marché.

Le candidat envoie sa demande de visite à l'adresse suivante : sid-atlantique-sd-mp-usid-bst-notification-cde.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le créneau est défini en fonction des disponibilités des référents sur site.

3. MODALITES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1. Recevabilité administrative

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) fera procéder à l'ouverture des dossiers candidature et offres arrivés dans le délai fixé dans la lettre de consultation ou la lettre de report de délai le cas échéant.

3.2. Appréciation des candidatures

En fonction de l'analyse des dossiers reçus, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres des soumissionnaires avant leur candidature.

Dans tous les cas, les candidatures seront appréciées sur la base des renseignements et documents demandés, en tenant compte de la situation juridique des opérateurs économiques ainsi que de leurs garanties et capacités techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer des demandes de compléments.

Les candidatures ne présentant pas les garanties et capacités juridiques, techniques et financières sera(ont) rejetée(s). Dans le cas où l'analyse des offres précéderait celle des candidatures, la candidature du soumissionnaire suivant au classement des offres sera alors étudiée.

3.3. Appréciation des offres

3.3.1. Critères éliminatoires

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des dispositions du code de la commande publique sont en principe éliminées.

3.3.2. Critères de sélection des offres - Pondération

Les offres qui n'auront pas été éliminées au sens de l'article ci-dessus seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération (%)
Prix	70%
Valeur technique	30%

⇒ **Critère du prix :**

Il est précisé que le critère prix sera apprécié en prenant comme référence le montant total figurant à l'Acte d'Engagement

⇒ **Critère valeur technique de l'offre :**

Il est précisé que le critère valeur technique sera apprécié selon les critères énoncés au paragraphe Méthodologie d'attribution des notes du présent document en tenant compte du mémoire technique fourni par le candidat.

3.3.3. Méthodologie d'attribution des notes

A - L'évaluation du critère prix se fera par la méthode suivante :

Le montant pris en considération pour le critère « Prix » est le montant total figurant à l'acte d'engagement.

Attribution de la note « prix » :

Note $(_{\text{Prix}})$ = (Prix le plus bas / Prix de l'offre examinée) x 70

B - L'évaluation de la valeur technique se fera par la méthode suivante :

La valeur technique du soumissionnaire sera appréciée selon un nombre de points attribués, avec un maximum de 30 points, à partir du document suivant : un mémoire technique bâti sur des éléments propres aux soumissionnaires et détaillés conformément aux sous-critères et leurs éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le mémoire technique sera scindé en 3 sous critères structurés selon les éléments suivants :

Critères de jugement technique		
	<i>Libellé</i>	<i>Répartition des points</i>
Sous-critère technique n° 1 : Description des moyens humains et techniques du candidat pour répondre aux exigences du marché 20 pts	Organisation et pertinence des moyens humains et techniques pour exécuter le marché	10 pts
	Adéquation des moyens humains et techniques au regard des références des techniciens et habilitations (électrique...)	5 pts
	Qualité du matériel proposé : provenance, fiabilité, coût de fonctionnement et exigences de sécurité	10 pts
Sous-critère technique n° 2 : Mesures prises par le candidat pour assurer la qualité de ses prestations et les démarches environnementales 6 pts	Fourniture d'un plan qualité précisant les démarches et solutions mises en place pour garantir la qualité des prestations	3 pts
	Fourniture d'un Schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) présentant les procédures et certifications mises en œuvre (cf. annexe 2)	3 pts
Sous-critère technique n° 3 : Mesures prises par le candidat pour assurer la sécurité de ses personnels et éviter les accidents du travail 4 pts	Description de l'organisation SST de l'entreprise présentant les démarches de formation et de contrôles mises en œuvre	2 pts
	Description des mesures de prévention mises en œuvre pour assurer la sécurité des interventions	2 pts
Sous-critère technique n° 4 : Détails des prix	Complétude et cohérence de la décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) (annexe 1 du RC)	5 pts
Total		40 pts

Attribution de la note « valeur technique » :

$\text{Note (valeur technique)} = (\text{Nombre de points de l'offre technique évaluée} / \text{Nombre de points de l'offre technique la meilleure}) \times 30$

C - Le calcul de la note finale prise en compte pour le jugement se fera par la méthode suivante :

$\text{Note (Finale soumissionnaire)} = \text{Note (Prix)} + \text{Note (valeur technique)}$
--

3.4. Rectification de la décomposition de prix

En cas de contradiction dans l'offre d'un candidat :

↳ Les indications de prix portées dans l'Acte d'Engagement prévaudront sur toutes autres indications de prix figurant dans l'offre.

Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les décompositions de prix forfaitaires qui seraient erronées, pour les mettre en harmonie avec les prix correspondants ; en cas de refus, son offre pourra être éliminée comme non cohérente.

3.5. Classement des offres

L'examen des offres par le RPA donnera lieu à un classement selon les critères cités plus haut.

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle qui arrivera en première position après application des coefficients de pondération. Le soumissionnaire dont l'offre arrivera en première position se verra attribuer le marché. Le Pouvoir Adjudicateur notifie à tous les autres candidats le rejet de leur offre.

3.6. Négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires. Cependant, sous réserve d'offres de qualité suffisante, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

3.7. Attribution du marché

Le soumissionnaire dont l'offre arrivera en première position se verra attribuer le marché, sous réserve qu'il transmette, dans les délais impartis par la personne publique, les pièces demandées aux articles R. 2143-5 à R. 2143-15 et R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique. S'il ne satisfait pas à la présente obligation, le RPA écartera définitivement l'offre de ce candidat qui sera éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée en deuxième position sera sollicité par le RPA. Ce candidat sera soumis à la même obligation de produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le Pouvoir Adjudicateur notifie à tous les autres candidats le rejet de leur offre, par le biais de la messagerie de la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE).

4. CONTENU DES PLIS ET MODALITES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Le pli contient tous les documents et renseignements demandés au titre de l'offre.

L'ensemble des documents devra être impérativement rédigé en langue française.

Tous les documents et renseignements demandés au titre de la candidature et de l'offre devront être transmis par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'Etat depuis www.marches-publics.gouv.fr

4.1. Documents candidature

Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents :

- **DC1** (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants),
- **DC2** (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement),

Formulaires téléchargeables à partir du lien www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat.

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une **assurance pour les risques professionnels** ;
- Attestation **d'assurance décennale** pour ce type de travaux ;
- Présentation d'une **liste des travaux** exécutés au cours des cinq dernières années en rapport avec l'objet du marché, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Seuls les candidats ayant fourni l'intégralité des renseignements et documents demandés ci-dessus seront retenus.

4.1.1. Autre forme de présentation du dossier Candidature

En remplacement des formulaires DC1 et DC2, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 et disponible sur <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>.

pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Ainsi, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public est dispensé de transmettre ses attestations fiscales et sociales à condition que l'acheteur puisse accéder à ces informations.

4.2. Documents relatifs à l'offre

Le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces exigées ci-dessous.

Un projet de marché comprenant :

✦ un **Acte d'Engagement** (AE) : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet Acte d'Engagement devra être accompagné de :

- RIB ;
- L'**E**tat des **P**rix **F**orfaitaires (EPF) : cadre joint à compléter.

Autres pièces constitutives de l'offre :

- ✦ Un **mémoire technique** comprenant obligatoirement :
 - Les éléments demandés au titre de l'**article 3.3.3.B** du présent règlement de consultation ;
 - Tout document complémentaire jugé utile par le soumissionnaire et permettant de préciser son offre.
 - Une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire à compléter intégralement (annexe 1 du RC)

5. MODALITES DE REMISE DES PLIS

5.1. Date limite de réception des candidatures et des offres

Les offres devront parvenir au SID Atlantique et sur PLACE avant le :

Voir la lettre de consultation.

ATTENTION : Les plis parvenant après la date et l'heure limites seront refusés (quel que soit le mode d'acheminement choisi par le candidat).

5.2. Echanges durant la procédure

Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent exclusivement par voie électronique.

5.2.1. Questions posées par les candidats :

Toute question dont la réponse pourrait avoir un impact sur la teneur des offres ou le délai de remise des plis devra parvenir au Représentant du Pouvoir Adjudicateur via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) **au plus tard dix (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres**. Les réponses aux questions seront adressées aux candidats en temps utile.

Pour les questions posées ultérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le candidat ne pourra s'en prévaloir pour faire repousser les délais de remise des candidatures et des offres.

5.2.2. Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **quatre (4) jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres. Dans le cas où seule la date limite de remise des offres est modifiée, le délai précité est ramené à trois **(3) jours ouvrés**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

5.3. Modalités de remise des plis

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la PLate-forme des AChats de l'Etat (PLACE) accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr.

5.4. Transmission et échanges de documents "Diffusion restreinte" pendant la consultation

Sans Objet.

5.5. Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent adresser, sur support physique électronique (clef USB par exemple), une copie de sauvegarde. Les documents figurant sur ce support doivent être signés électroniquement (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie ne pourra être prise en compte que :

- Lorsque, dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique, un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des

Hôpital Régional d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre - Brest (29) – Remplacement complet des ascenseurs YU518, YU501 et YU522

offres (par exemple, les aléas de transmission), alors que la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;

- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Lorsque l'acheteur public ouvre la copie de sauvegarde, le document reçu par voie électronique ne sera pas utilisé. La copie de sauvegarde se substitue au document initial. Elle devient la candidature (ou l'offre) qui fait foi, au détriment du pli arrivé hors délai ou qui n'a pu être ouvert.

Le pli sera adressé à l'adresse postale ci-dessous :

SID Atlantique SD-AC/BAM/BAM-AAI BCRM de Brest – CC 16 29240 Brest Cedex 09
--

Le pli contiendra une enveloppe intérieure dans laquelle seront insérés l'ensemble des documents et renseignements cités au paragraphe 5 ci-dessus. Cette enveloppe portera la mention suivante :

<p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR COPIE DE SAUVEGARDE</p> <p style="text-align: center;">Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis</p> <p style="text-align: center;">SID Atlantique SD-AC/BAM/BAM-AAI BCRM de Brest – CC 16 29240 Brest Cedex 09</p> <p style="text-align: center;">Objet du marché : Hôpital Régional d'Instruction des Armées Clermont Tonnerre - Brest (29) – Remplacement complet des l'ascenseurs YU518, YU501 et YU522 - Consultation n° BSTSAI 8809</p> <p style="text-align: center;">Nom et adresse du candidat :</p>
--